

L'indemnisation des accidents de ski, snowboards et autres sports d'hiver.

Actualité législative publié le 18/10/2019, vu 1114 fois, Auteur : Me Samuel CORNUT

Chaque année surviennent aux sports d'hiver des dizaines de milliers d'accidents de ski et snowboard.

Et la majorité des blessures correspondent à des lésions, fractures et traumatismes crâniens ; un tiers de ces blessures sont des entorses du genou, et pour la moitié d'entre elles (plus d'un cas sur dix au total) il s'agit d'une rupture du ligament croisé antérieur.

L'ensemble de ces préjudices subis sont la plupart du temps indemnisables.

Les différents types d'accidents et de responsabilités.

Sur les pistes, plusieurs types d'accidents peuvent se produire, et en fonction des personnes impliquées, ces accidents correspondent à des régimes de responsabilité et d'indemnisation différents.

EN SAVOIR PLUS